

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en présentiel au Salon de la gouvernance Rolland-Bérubé, le jeudi **29 juin 2023** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCE :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse (virtuel), Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay, Stéphanie Bourbonnais, Julie Roussel, Mélanie Saumure, Alexandria Duchaussoy-Girard

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, Gilles Morisset, Paul Loyer

Absence : Katherine Sarrazin, membre de la communauté

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Monsieur Guy Bélair, Directeur général adjoint et Service des ressources informatiques, clientèle et transports, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C308-2306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté à l'unanimité

C309-2306 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Saumure que le procès-verbal du 8 mai 2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C310-2306 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Sara Duguay que le procès-verbal du 29 mai 2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS DU 8 MAI 2023

Les membres sont informés que tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune dénonciation

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

C311-2306 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est l'employeur de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a le devoir d'évaluer la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation de la directrice générale ;

Il EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter l'évaluation de la directrice générale telle qu'exprimée par le comité d'évaluation en tenant compte des amendements proposés lors de la séance plénière et de la verser au dossier personnel de la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

**C312-2306 MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS
AUX MEMBRES DONT LE MANDAT SE TERMINE LE 30
JUIN 2023**

CONSIDÉRANT que les membres sortants ont fait preuve d'implication, de disponibilité, de diligence ainsi que de rigueur au cours de leur mandat et, ce, toujours dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Draveurs et de la population qu'il dessert ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *FJ*
INITIALES DU PRÉSIDENT *AM*

CONSIDÉRANT que les membres sortants ont rempli leurs devoirs et obligations en matière de normes d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT que les membres sortants ont participé de façon active aux décisions du conseil d'administration en respectant les rôles et responsabilités de chacun dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Maltais d'adopter une motion de remerciements et de félicitations pour les membres sortants suivants qui terminent leur mandat le 30 juin 2023 et qu'une plaque souvenir leur soit remise :

Madame Alexandria Duchaussoy-Girard, membre du personnel scolaire

Madame Nathalie Dorais-Pagé, membre de la communauté

Madame Karine Ann Ciura, membre parent

Adopté à l'unanimité

C313-2306 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Goudreau d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *P.J.*
INITIALES DU PRÉSIDENT *JN*

C314-2306 ADOPTION DU BUDGET 2023-2024

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres de consultation établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé ;

CONSIDÉRANT la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » ;

CONSIDÉRANT le dépôt des budgets des établissements adoptés par les conseils d'établissement respectifs ;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire en 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT les données ci-dessous qui ont été utilisées pour l'établissement de la subvention d'équilibre fiscal de la taxe scolaire de 34 575 593 \$:

Valeur des immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre d'immeubles pondéré	Évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables
25 000 \$ et moins	2 602	2 551	19 486 871 \$
Plus de 25 000 \$	39 232	39 053	13 115 357 332 \$
Total	41 834	41 604	13 134 844 203 \$
Évaluation uniformisée ajustée après exemption			12 139 044 082 \$

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire 2023-2024 au montant de 11 811 290 \$;

CONSIDÉRANT le taux de 0,0973 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'adopter le budget équilibré de 281 436 965 \$ pour l'exercice 2023-2024 et de le transmettre au ministre de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

**C315-2306 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 DU
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves qui a élaboré le plan d'engagement vers la réussite des élèves sur la base de l'analyse des résultats des élèves ;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement, des enseignants, des autres membres du personnel de même que la communauté éducative du CSSD ;

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui indique que « pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. » ;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bourbonnais d'approuver le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C316-2306 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS 2023-2026**

CONSIDÉRANT que l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le centre de services scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et des communications et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Draveurs 2023-2026.

Adopté à l'unanimité

C317-2306 ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 POUR CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Centre de services scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de délivrer à chaque établissement inclus au plan triennal 2023-2024, un acte d'établissement valide du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité

C318-2306 POLITIQUE 56-01-01 « FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION »

CONSIDÉRANT que la politique « 56-01-01 « Frais de déplacement, de séjour et de représentation » doit être actualisée;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à cette politique;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents, du comité consultatif EHDAA, des conseils d'établissement ainsi que des syndicats et associations;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'adopter la politique 56-01-01 « Frais de déplacement, de séjour et de représentation » en tenant compte des modifications proposées séance tenante par les membres.

Adopté à l'unanimité

C319-2306 POLITIQUE 56-05-01 « CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES DES PARENTS »

CONSIDÉRANT les modifications proposées afin d'actualiser la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées des parents » ;

CONSIDÉRANT que le comité de parents est responsable de proposer au conseil d'administration, la politique relative aux contributions financières;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Goudreau d'adopter la politique 56-05-01 « Contributions financières exigées des parents ».

Adopté à l'unanimité

C320-2306 POLITIQUE 56-04-01 « CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE »

CONSIRÉANT que la politique 56-04-01 « Cadre organisationnel des services de garde » date de 2007 ;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de la politique s'imposait ;

CONSIDÉRANT les modifications proposées afin d'actualiser la politique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adopter la politique 56-04-01 « Cadre organisationnel des services de garde ».

Adopté à l'unanimité

C321-2306 POLITIQUE 55-11-01 « DOTATION DU PERSONNEL »

CONSIDÉRANT que la réussite d'un test de français reconnu est exigée par le centre de services scolaire pour l'accès à un poste pour tout le personnel de soutien administratif et technique, le personnel professionnel, le personnel enseignant et le personnel cadre;

CONSIDÉRANT que les changements apportés au point 4) *Exigence de la langue française* de la politique *Dotation du personnel* concernent l'ajout du personnel suivant exempté du test de français :

Certains corps d'emploi sont exemptés tels :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Personnel de soutien paratechnique : | Tout le personnel de soutien paratechnique |
| Personnel de soutien technique : | Technique en bâtiment et en informatique |
| Personnel de soutien manuel : | Tout le personnel de soutien manuel |
| Personnel cadre : | Contremaître |

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT la consultation auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ par madame Anne-Marie Loiselle d'adopter la politique 55-11-01 « Dotation du personnel ».

Adopté à l'unanimité

C322-2306 POLITIQUE 55-41-01 « POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES »

CONSIDÉRANT que des changements sont apportés aux points suivants de la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres* :

Références	6.5 La probation
6.1 Objectifs spécifiques	7.1 Vacances annuelles
6.2 Poste vacant	9.3 Perfectionnement
6.3 La sélection	

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été consultées quant aux précisions et modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec celles-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ par madame Mélanie Saumure d'adopter la politique 55-41-01 « Politique locale de gestion des cadres ».

Adopté à l'unanimité

C323-2306 POLITIQUE 57-01-01 « RÈGLES RELATIVES À L'OCTROI DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES, DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION »

CONSIDÉRANT que la politique 57-01-01 « Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction » doit être actualisée;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à cette politique;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *Jf*
INITIALES DU PRÉSIDENT *M*

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents ainsi que des syndicats et associations;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Goudreau d'adopter la politique 57-01-01 « Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction ».

Adopté à l'unanimité

C324-2306 POLITIQUE 57-02-01 « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

CONSIDÉRANT que la politique 57-02-01 « Développement durable » doit être actualisée;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à cette politique;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents ainsi que des syndicats et associations;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Sara Duguay d'adopter la politique 57-02-01 « Développement durable » en tenant compte d'une modification proposée.

Adopté à l'unanimité

**C325-2306 POLITIQUE 57-13-01 « UTILISATION ET TARIFICATION
DES ESPACES DE STATIONNEMENT POUR TOUS LES
ÉTABLISSEMENTS DONT LE CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES DRAVEURS EST PROPRIÉTAIRE OU
LOCATAIRE »**

CONSIDÉRANT que la politique 57-13-01 « Utilisation et tarification des espaces de stationnement pour tous les établissements dont le centre de services scolaire des draveurs est propriétaire ou locataire » doit être actualisée;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à cette politique;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de parents ainsi que des syndicats et associations;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter la politique 57-13-01 « Utilisation et tarification des espaces de stationnement pour tous les établissements dont le centre de services scolaire des Draveurs est propriétaire ou locataire ».

Adopté à l'unanimité

C326-2306 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES DU CSS DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur protecteur national de l'élève qui indique que « Le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration de celui-ci ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des articles 23 à 29 de la Loi sur le protecteur national de l'élève le 28 août 2023 qui indiquent le processus de traitement des plaintes par le centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la recommandation du Service du secrétariat général et de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de désigner Me Pascale Boulay, avocate et coordonnatrice au Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Draveurs comme responsable du traitement des plaintes du CSS des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

C327-2306 SUIVI DES RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT DE LA PLAINE 004 (PL22-23-65)

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Aublet a été désigné comme substitut au protecteur de l'élève aux fins de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises dans le rapport du substitut du protecteur de l'élève (PL22-23-65) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'accepter les suivis effectués par la directrice générale suite aux recommandations émises dans le rapport du substitut du protecteur de l'élève (PL22-23-65).

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR LA PLAINE 005

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR LA PLAINE 006

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

PROJETS NON RETENUS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2023-2033

Madame Dufour mentionne qu'aucun projet d'ajout d'espace présenté cette année n'a été retenu par le ministère de l'Éducation. D'autres demandes seront faites à la séance du 28 août 2023.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

C328-2306 FIN DU LIEN D'EMPLOI POUR CAUSE D'INCAPACITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que le numéro de matricule 4284 comme indiqué dans la résolution C296-2305 adoptée le 9 mai 2023 est erroné puisque ce numéro représente plutôt un statut d'emploi ;

CONSIDÉRANT que le numéro de matricule de la personne est le 4103;

CONSIDÉRANT que cette personne a écoulé la durée des prestations d'assurance salaire prévues à la clause 5-3.32 de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette personne, pour diverses raisons reliées à son état de santé, est incapable d'assumer les exigences de sa tâche et tout autre emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Saumure d'abroger la résolution C296-2305 adoptée le 9 mai 2023 et de mettre fin au lien d'emploi le 30 juin 2023 de la personne dont le numéro de matricule est 4103, et ce, pour un motif d'incapacité physique totale et permanente.

Adopté à l'unanimité

PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Présentation du plan de transformation numérique par M. Guy Bélair. Ce plan vise à exploiter pleinement le potentiel de la technologie pour transformer notre approche éducative et augmenter de manière significative le taux de diplomation et de qualification. Améliorer les processus et faciliter le travail administratif de nos employés deviennent des leviers permettant aux intervenants de se concentrer sur le service à l'élève.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON ADOPTÉS) :

- a) Comité de vérification
- b) Comité des ressources humaines
- c) Comité de gouvernance et d'éthique

Présentation des comptes rendus des comités de vérification de gouvernance et d'éthique.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
29 juin 2023**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT



DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 28 août 2023 à 18 h 30.

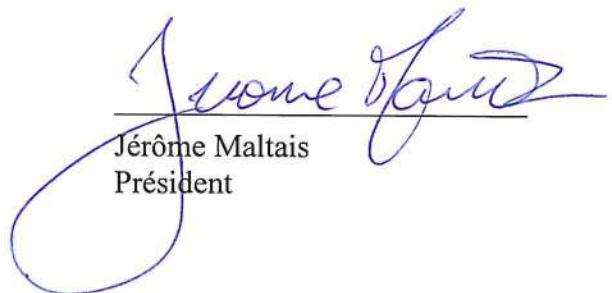
C329-2306 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que la séance soit levée. Il est 19 h 58.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président